

Tarifs spécifiques de formation pour l'année universitaire 2018-2019

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la décision n°17-192 en date du 8 décembre 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2018, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2017-2018 repris dans le tableau suivant :

| Diplôme de l'ENS de Lyon | |
|---|---------------------|
| Inscription/réinscription au nouveau diplôme de l'ENS | 213€ |
| Réinscription à l'ancien diplôme de l'ENS | Gratuite |
| Centre de Langues : cours de langues vivantes ⁽¹⁾ | |
| Au semestre (22h) | Etudiants : 180 € |
| A l'année (44h) | Etudiants : 320 € |
| Cours d'auditeur libre ⁽³⁾ – tous cours | |
| Au semestre | Individuels : 280 € |
| A l'année | Individuels : 520 € |

(1) Rétractation possible par LR/AR dans les 10 jours suivant l'inscription. Après ce délai, aucun remboursement possible. Après le démarrage d'un cours, aucun remboursement possible. Pour information, les tarifs sont identiques depuis 2011.

(2) Un auditeur libre est un « apprenant » qui n'a pas/plus le statut d'étudiant (pas d'inscription dans un établissement du supérieur) et ne relève pas encore ou plus de la formation continue.

Exemple : un retraité ou un jeune ayant terminé sa formation initiale depuis moins de 2 ans et qui n'est toujours pas entré dans la vie active

L'inscription en tant qu'auditeur libre est soumise à la validation du Directeur de Département et ne s'applique qu'aux cours magistraux à l'exclusion des TD et TP ou aux cours de langues avec la validation de la Directrice du centre de langues. L'auditeur libre ne valide rien.

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 15 mars 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON